

Certifié conforme

DocuSigned by:



Etat exprimé en euros

# Bilan Actif

		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
DD13BA9E46594DC... Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	18 169	18 869	19 569
	Fonds commercial (1)	290 400	290 400	290 400
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 560	7 196	
	Autres immobilisations corporelles	59 923	34 074	19 680
	Immobilisations en cours			
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 531	5 429	5 353	
Prêts				
Autres immobilisations financières	550	550	550	
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>380 132</b>	<b>356 519</b>	<b>335 552</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours production (biens)			
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	992 752	934 811	649 600
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	80 692	42 913	
	<b>CREANCES</b>			
Clients et comptes rattachés	21 269	18 347	62 104	
Autres créances	11 241	39 227	11 931	
Capital souscrit appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	375 176	529 591	529 010	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 156	8 104	9 754
	<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 492 285</b>	<b>1 572 993</b>	<b>1 262 400</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement obligations				
Ecarts de conversion actif				
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 872 418</b>	<b>1 929 512</b>	<b>1 597 952</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	550	550	550	
(3) dont créances à plus d'un an				

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	800 000	800 000	800 000
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...			
	Ecarts de réévaluation			
	<b>RESERVES</b>			
	Réserve légale	80 000	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	322 962	301 723	212 417
	Report à nouveau			
	<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>331 630</b>	<b>321 239</b>	<b>89 306</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 534 592</b>	<b>1 502 962</b>	<b>1 181 723</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>			
	Emprunts obligatoires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		104 270	250 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	10 500		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	64 423		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 297	212 443	110 605
	Dettes fiscales et sociales	41 336	109 837	55 577
	<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	270		47	
	Produits constatés d'avances			
	<b>Total des dettes</b>	<b>337 826</b>	<b>426 550</b>	<b>416 229</b>
	Ecarts de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 872 418</b>	<b>1 929 512</b>	<b>1 597 952</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	331 630,16	321 238,76	89 306,44
	(1) Dont dettes à moins d'un an	273 403	426 550	166 229
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq.et CCP			
	(3) Dont emprunts participatifs			

## 1862 WINES AND SPIRITS

**Société par actions simplifiée  
au capital de 1 248 000 euros  
Siège social : 5 rue Maréchal Joffre, 06400 CANNES  
518 675 566 RCS CANNES**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2024**

#### **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 331 630 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>331 630 euros</b>
A titre de dividendes Soit 53,57 euros par action	300 000,00 euros
Le solde	31 630 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 354 592 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

DS  
AB

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes qui sont intervenues au titre des trois derniers exercices :


- Exercice clos au 31/12/2022 : 300 000 euros
- Exercice clos au 31/12/2021 : néant
- Exercice clos au 31/12/2020 : néant

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 juin 2024**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Certifié conforme  
La Présidente

La Société HOLDING DE GESTION AUBERT  
Représentée par Aubert BOGE

DocuSigned by:  
  
DD13BA9E46594DC...